



Fermeture estivale de la Mairie :

Les horaires d'ouverture au public sont maintenus tout l'été sauf :

- la semaine du 9 au 13 août
- les mardis matin 17 et 24 août.

Appel aux jeunes du village :

- Tu veux donner ton avis sur ce que tu vis dans la commune.
- Tu veux donner ton avis sur ce que tu souhaiterais voir mis en place dans la commune.
- Tu veux échanger avec d'autres jeunes sur ce qui se passe dans la commune
- Tu as envie de faire partie d'un groupe qui pourra faire des propositions.
- Tu peux participer à la :

Création d'un conseil municipal des jeunes.

La municipalité prévoit la création d'un conseil municipal des jeunes.

Il a pour objectif que soit mieux pris en compte l'avis, les demandes et les besoins des jeunes de la commune dans les actions mises en œuvre.

Une première réunion ouverte aux jeunes et à toute personne intéressée par ce projet aura lieu à la

Salle des fêtes le samedi 18 septembre 2021 à 10 heures.

Cette première réunion aura pour but que les jeunes échantent sur :

- les jeunes concernés auront de 8 ans à 18 ans.
- le mode de désignation des conseillers jeunes (élection, volontariat, système mixte, collègues par âges ou non ...)
- les bases d'un mode de fonctionnement de ce conseil (organisation des réunions, fréquence, dates, commissions ou pas, avis sur les décisions, propositions, règles de débat, modes de prise de parole...)
- le lien entre ce conseil et le conseil municipal.
- un premier inventaire des attentes, souhaits et envies des jeunes

Une réunion supplémentaire sera peut-être nécessaire pour préciser ce qui aura été dit.

Les propositions faites lors de cette réunion devront ensuite être votées en conseil municipal « adultes », puis le conseil municipal des jeunes pourra fonctionner officiellement.

Merci aux parents de relayer ces informations à leurs enfants.

Journée d'hommage à la résistance : les maquis de la Lance

Pour lutter contre l'occupation nazie, en mars 1943, se créent sur la Lance un maquis des francs-tireurs et partisans, les FTP, (chef : Marius Audibert) et le maquis Pierre (chef : lieutenant Challan Belval, soutiens : docteur Bourdogle, pasteur Seignolle, abbé de la Celle, Marius et Louis Gras...). Ils utilisent la ferme de la Lance comme lieu d'accueil et d'entraînement. Initialement non armés, ils sont pris par surprise par la police vichyste en juillet 1943. Après cela, les maquis ne dépasseront pas trente hommes et n'accepteront que les hommes se pliant à une discipline militaire. A partir d'août 1943, des parachutages anglais sur la Lance permirent d'armer ces maquis. Ils menèrent des actions de guérilla en 1943 et 1944 et participèrent activement à la libération du département. La Drôme était définitivement libérée le 1er septembre 1944 dans la liesse populaire : c'était la fin de la période d'oppression. Commençaient alors la reconstruction dans les esprits, dans les institutions, dans les villes et les villages.

Hommage aux résistants : une journée de commémoration et d'hommage est organisée, comme chaque année, le 15 août (anniversaire du débarquement en Provence). A 11 heures, à l'appel de l'association nationale des anciens combattants et amis de la résistance, une cérémonie aura lieu à la ferme de la Lance.

Déroulé de la journée :

- matin : montée libre à pied. Départ de la placette ou de la chapelle de La Roche Saint Secret
- 11 heures : cérémonie
- 11h45 : repas tiré du sac

Respect des distances de sécurité et port du masque pendant la cérémonie.

La mémoire de ce que fut la deuxième guerre mondiale et des actes de bravoure qu'elle a provoqués est importante, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes.

Venez nombreux.

Gestion des cimetières :

→ Il y a trois cimetières sur la commune de Roche Saint Secret Béconne :

- le cimetière de La Roche Saint Secret n'est plus utilisé du fait de sa proximité avec le captage d'eau potable de la commune. Il a donc été désaffecté.
- le cimetière de Blacon dans lequel il reste peu d'emplacements d'inhumations.
- le cimetière de Béconne où il y a des emplacements d'inhumation possibles et où il y a aussi un columbarium pour le dépôt d'urnes funéraires et un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

→ Ce que dit la loi :

Les cimetières, y compris les sépultures, les murs d'enceinte et les clôtures, sont des propriétés définitives et inaliénables de la commune.

Dans les cimetières, des emplacements peuvent donner lieu à un contrat de concession entre la commune et un concessionnaire, sous condition du versement d'un capital à la mairie (actuellement 300€ pour une concession trentenaire simple). Le concessionnaire est obligatoirement une personne physique, seule gestionnaire de la concession au regard de la commune qui n'a pas à intervenir dans les arrangements de famille. La concession garantit l'usage de l'emplacement pour l'inhumation des proches du concessionnaire dans la limite des places de la tombe. La concession ne peut se transmettre que par voie de donation ou de succession exclusivement à un membre de la famille du concessionnaire. En l'absence de testament, elle est transmise à tous les cohéritiers. Le dépôt d'une urne funéraire dans le columbarium donne lieu à contrat de concession.

Les sépultures en terrain commun sont celles qui ne sont pas liées à la commune par un contrat de concession. Il s'agit d'une occupation temporaire, ne devant pas donner lieu à la mise en place de monuments, la municipalité ayant la faculté de récupérer ces emplacements après un délai de cinq ans suivant la dernière inhumation.

→ Depuis 2013, une action de remise en ordre des cimetières de la commune a été entreprise par les municipalités successives.

La municipalité actuelle poursuit cette action en :

- identifiant la totalité des lieux actuels d'inhumation, ainsi que le type de sépulture (terrain commun ou concession).
- identifiant de nouveaux lieux d'inhumations possibles.
- identifiant les sépultures à l'abandon : à l'automne, des panonceaux apposés sur chaque sépulture en terrain commun demanderont aux personnes qui les entretiennent ou y ont des proches de se faire connaître en mairie.

Les sépultures non réclamées seront considérées comme à l'abandon et seront, en priorité reprises par la municipalité pour de nouvelles inhumations dans un délai de deux ans.

Il sera demandé aux personnes revendiquant une sépulture d'acquiescer à une concession : l'entretien des cimetières a un coût non négligeable dans le budget de la commune et il est normal que les familles des défunts inhumés sur la commune participent à cet effort budgétaire.

Il est possible de son vivant d'acquiescer à une concession trentenaire, qui commence à courir à partir de la date d'achat. Cet achat est d'ores et déjà possible en mairie. Une concession peut être renouvelée à son échéance.

Réservez votre journée du 05 septembre 2021, le comité des fêtes vous invite :

Le 05 septembre, le comité des fêtes vous invite à venir découvrir ou redécouvrir les nombreuses associations de notre village lors de la journée des associations sur la place de l'Eglise*.

Saviez-vous qu'il existe une vingtaine d'associations à Roche Saint Secret Béconne ? Venez découvrir les activités proposées, nouer des contacts avec leurs membres et, pourquoi pas, y adhérer.

Le programme détaillé des animations prévues par les associations vous sera communiqué à partir du 15 août sur la page Facebook du comité des fêtes et par voie d'affichage dans le village.

Bien entendu, le comité des fêtes sera présent en tant qu'association mais également pour vous permettre de vous restaurer d'une part de gâteau et de boire un verre à la buvette.

* Selon l'évolution de la crise sanitaire le programme est susceptible d'évoluer et/ou d'être annulé. Merci de votre compréhension.



Régalez-vous dans les deux derniers événements du F'Estival à Roche Saint Secret Béconne :

8 août/20h30/place de l'église : RECITS ARGENTIQUES - une exposition de photos argentiques liées aux contes

12 août/20h/salle des fêtes : KERCHANGA - musique Afro et Créole

Participation libre, jauge de 50 personnes, masque obligatoire

Récital au piano par Rebecca Chaillot :

Rebecca Chaillot nous propose un récital au piano à la rencontre du public.

Un programme qui retrace la très belle vie d'une femme. La naissance (Ah vous dirais-je maman de Mozart), l'adolescence (Nocturne en do mineur de Chopin), le mariage avec un tango brésilien, devenir une femme et une mère (3e ballade de Chopin), l'épanouissement avec Beethoven et devenir grand-parent (clair de lune de Debussy).

Elle se produira à Roche Saint Secret Béconne à la salle des fêtes le mardi 17 août 2021 à 20 h 30.

Entrée 12 €.

Effectif du public limité à 50 personnes. Masque obligatoire.